

Le Président,

Paris, le 24 janvier 2008,

Madame, Monsieur,

La Société Générale a annoncé ce matin ses résultats estimés pour l'exercice 2007. Ils sont mauvais, bien en deçà de vos attentes et des nôtres.

A l'analyse, il convient de distinguer deux choses, la vie courante de l'entreprise et un événement extraordinaire.

La vie courante : la plupart de nos métiers, en France comme à l'étranger, ont continué à réaliser de bonnes, et souvent d'excellentes performances.

Le résultat brut d'exploitation est à la mesure des anticipations.

Il nous permet d'absorber sans difficulté les importantes dépréciations supplémentaires d'actifs, liées à l'aggravation de la crise du marché immobilier américain.

Ce faisant, nous nous apprêtons en fin de semaine dernière à retenir un résultat net avant impôt supérieur à 5,5 milliards d'euros.

L'extraordinaire : samedi 19 janvier, nous avons découvert une très grosse fraude interne, commise par un collaborateur isolé de la division de banque de financement et d'investissement.

Les transactions en cause étaient simples – une position à la hausse des marchés actions – mais dissimulées par des techniques extrêmement sophistiquées et variées.

J'ai pris la décision de déboucler la position de toute urgence, pour éviter des conséquences encore plus graves, compte-tenu de sa taille.

La perte totale subie est considérable. Elle a été amplifiée par les conditions de marché exécrables de début de semaine.

Les quelques interstices dans nos procédures à travers desquels le fraudeur a pu se glisser ont été identifiés et comblés.

Celui-ci a été immédiatement mis à pied. Une plainte a été déposée à son encontre.

Les cadres, y compris les cadres dirigeants, responsables de la supervision et des contrôles des opérations concernées, quittent leurs fonctions.

Afin de maintenir le niveau de solidité financière de la banque à hauteur des meilleurs standards internationaux, le Conseil d'Administration a décidé de lancer une augmentation de capital, dont le montant fera plus que compenser la perte provoquée par la fraude.

Grâce à la réputation de l'établissement, cette augmentation de capital a été entièrement garantie dès mercredi 23 janvier. Elle est assortie de droits préférentiels de souscription, lesquels préservent les intérêts des actionnaires existants.

Elle permettra de porter le ratio de capitaux propres Tier 1 à 8%, après prise en compte de l'acquisition de Rosbank.

Le Conseil a l'intention de proposer le paiement d'un dividende au titre de 2007, dans la continuité de l'objectif habituel d'un taux de distribution de 45%.

Madame, Monsieur,

Il était de mon devoir de présenter ma démission au Conseil.

Celui-ci l'a refusée et m'a demandé de rester à la tête de l'entreprise dans ces circonstances exceptionnelles, pour poursuivre la stratégie qui nous a si bien réussi.

Je comprends parfaitement votre déception, voire votre colère.
Cette situation est parfaitement inacceptable.
Je n'ignore pas ce que représente pour vous la chute du cours de l'action.
Je vous prie d'accepter mes excuses et mes profonds regrets.

Je tiens cependant à vous dire, qu'à l'issue du règlement de cette affaire hors normes et vraiment triste, je perçois de réels motifs d'optimisme.
Avec la confirmation de sa solidité financière, l'engagement de ses collaborateurs en dépit de la meurtrissure qu'ils ressentent, et – j'en suis convaincu – le maintien de la confiance de nos clients, la capacité de la banque à rebondir et à reprendre la croissance rentable qui la caractérise depuis longtemps est absolument intacte.

La mission que m'a confiée le Conseil d'Administration est claire.
J'essaierai d'en être digne, avec le soutien de l'équipe de direction.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

Daniel Bouton